

FORMATION PREALABLE AMIANTE SOUS-SECTION 4

Encadrant technique

OBJECTIFS	PUBLIC	PRÉ-REQUIS
<p>A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4 ; - D'évaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous-section 4. 	<p>Tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et moyens techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etre âgé de plus de 18 ans - Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail prenant en compte le port des équipements de protection respiratoire - Maîtriser la langue française (écrite et parlée)
NOMBRE DE PARTICIPANTS : Groupe de 10 personnes maximum.		
CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION EN PRESENTIEL		
THÉORIE	PRATIQUE	
<ol style="list-style-type: none"> 1. COMPRENDRE ET APPLIQUER LA REGLEMENTATION CONCERNANT LE RISQUE AMIANTE <ol style="list-style-type: none"> a. La réglementation « travail » b. La réglementation « santé publique » c. La réglementation « environnement » et « transport » d. Les documents exigibles lors de toute intervention 2. CONCEPTION DE LA DEMARCHE PREVENTION DU RISQUE AMIANTE <ol style="list-style-type: none"> a. Bonnes pratiques de prévention et valeurs essentielles b. Détection et évaluation des risques c. Consultation et mobilisation de tous les acteurs d. Choix des méthodes de travail adaptées aux interventions e. Les principes de ventilation f. Modes opératoires, procédures et traçabilité des opérations g. Gestion des situations d'urgence 3. ORGANISATION ET PILOTAGE DE LA DEMARCHE PREVENTION <ol style="list-style-type: none"> a. Mise en œuvre des mesures de prévention b. Communication sur la démarche mise en œuvre c. Transmission des informations nécessaires à l'encadrement 		
DURÉE MINIMUM	LIEU	ÉVALUATION DES CONNAISSANCES
5 jours (35 heures)	Locaux UCFE Agence de Saint-Avold	<ul style="list-style-type: none"> - Epreuve théorique de 20 minutes (QCM) - Epreuve pratique de 60 minutes incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité
PÉDAGOGIE		
<p>La formation s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.</p> <p>Elle est dispensée par un formateur expérimenté dans le domaine de la prévention des risques liés à l'amiante.</p>		
VALIDATION DES ACQUIS	ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR	
Attestation de compétence	Chaussures de sécurité	